

Compte rendu du conseil municipal du Vendredi 18 décembre 2015 à 18 heures 30

L'an deux mille quinze et le dix-huit décembre à 18 h 30, le Conseil Municipal s'est réuni dans la Mairie, sous la présidence de M. Georges BESSE-DESMOULIERES, Maire.

Le quorum est atteint.

Présents : Mme Francine BACHELARD

Mrs Georges BESSE-DESMOULIERES, Jean-Claude CEBELIEU, Jean-François JULLIAN, Jean-François POLGE, Guy CHERON, Guy RABANIT, Jean-Luc MANIFACIER, Matthieu GOBLET.

Excusés : Mme Josette FOURCADE (procuration à M. Georges BESSE-DESMOULIÈRES), M. Alain PELLEQUER

Absents : M. Vincent COUPEY, M. David BORDARIER ;

Nombre de membres en exercice : 13

Nombre de membres présents : 9

Nombre de suffrages exprimés : 10

M. Matthieu GOBLET est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

Mme Lilas PIERSON, chargée d'apporter une assistance administrative au secrétaire de séance, participe à la réunion.

Le compte-rendu de la dernière séance est approuvé à l'unanimité.

À la demande de M. le Maire, un nouveau point est rajouté à l'ordre du jour : « création de postes, titularisations ». Le nouvel ordre du jour est adopté à l'unanimité.

1. **Création de postes, titularisations.**

Monsieur le Maire présente le projet de modifications d'emplois face à l'éventuel rattachement au Grand Alès.

Dans ce cas, les compétences enfance/jeunesse seraient automatiquement transférées au Grand Alès, avec un simple avenant à leur contrat.

Les personnes concernées ont été contactées par écrit, et sont favorables à une éventuelle titularisation.

Madame Francine Bachelard présente la situation. Ces personnes sont actuellement en CDI adjoint technique 2^{ème} classe, employées par la commune de Génolhac.

Et si ces emplois se retrouvent en surnombre, le personnel peut être licencié et pris en charge par le « Pôle emploi ».

Pour conforter ces emplois, il est proposé de les titulariser au même statut, ce qui permet une polyvalence dans la fonction, puisqu'ils relèvent de tâches d'exécution, et de ce fait ne font pas l'objet de concours.

Monsieur le Maire explique que les trois personnes concernées ont été reçues par Mesdames Francine Bachelard et Mireille Castanier, et sont favorables à une éventuelle titularisation. Sachant que celle-ci se fait au terme d'une période de un an de stage.

Est donc proposée la création de 3 postes d'Adjoints Techniques (1 à temps complet 35h, 2 à temps non-complet 28h).

Monsieur Matthieu Goblet pose une question d'ordre financier (impact pour la commune).

Monsieur le Maire explique que cela augmenterait le budget personnel de la commune d'environ 5 000€/an.

Monsieur Guy Rabanit explique que selon lui, le seul inconvénient de la titularisation est la mobilité géographique. Par ailleurs, en restant en CDI, les personnes peuvent bénéficier de droits au chômage (ce qui n'est plus le cas une fois titularisées, car rattachées au Centre de Gestion).

Monsieur le Maire expose que les années passées en CDI seraient prises en compte lors de la titularisation (prise en compte des ¾ de l'ancienneté).

Monsieur Jean-François Jullian énonce que cela présente l'avantage d'intégrer la fonction publique sans passer de concours.

Après en avoir débattu le Conseil, à l'unanimité, décide de la création de trois postes d'Adjoints Techniques (1 à temps complet 35h, 2 à temps non-complet 28h).

2. Amende de police : pose de radar pédagogique

Monsieur le Maire présente l'intérêt de la pose d'un radar pédagogique.

Ce type de radar a fait l'objet de demandes de citoyens à plusieurs reprises (*cahier de liaison*).

Actuellement, le produit des amendes de police le permettrait.

Ce radar ne serait pas solaire (pour pallier les vols), mais raccordé à l'éclairage public.

Différents devis ont été faits (estimation à 4 000€ TTC). Sachant que des subventions pour un maximum de 80% du coût peuvent être accordées.

Monsieur Jean-Claude Cebellieu demande s'il ne serait pas possible de mettre plutôt des ralentisseurs (vers la gare notamment).

Monsieur Guy Chéron explique qu'à certains endroits des coussins berlinois ont été envisagés, mais les riverains ne veulent pas leur mise en place en raison des nuisances sonores que ceux-ci engendrent.

Monsieur Jean-Claude Cebellieu souhaite avoir une estimation précise du montant des subventions envisageables.

Après en avoir débattu, le Conseil décide de lancer un dossier de demande de subventions pour la mise en place d'un radar pédagogique.

2 abstentions (M. Guy Rabanit (coût subventions + lieu inconnu) + M. Jean-Claude Cebellieu).

3. Indemnité de conseil du nouveau trésorier

Monsieur le Maire présente l'indemnité de conseil du nouveau trésorier (en poste depuis le 1/10/15).

Cette indemnité concerne la période d'octobre 2015 à décembre 2015 (celle-ci doit faire l'objet d'un vote annuel).

Monsieur Jean-Claude Cebellieu demande l'utilité de cette indemnité.

Monsieur le Maire et Monsieur Guy Rabanit expliquent que celle-ci bénéficie à la personne (en contrepartie des risques juridiques inhérents à sa fonction), et que celle-ci a la possibilité d'en reverser une partie à son personnel.

Monsieur Guy Chéron indique que le montant de cette indemnité a représenté en 2014 519€ tous budgets confondus.

Après en avoir débattu le Conseil, à l'unanimité, émet un avis favorable à l'attribution d'une indemnité de conseil à 100% du nouveau trésorier.

4. Remboursement de factures à Mme Sylvie Pellet et M. Jean-Luc Manificier

Monsieur le Maire présente la situation. Madame Sylvie Pellet et Monsieur Jean-Luc Manificier ont fait des achats à leurs frais pour le compte du CCAS, et souhaiteraient être remboursés.

Après en avoir débattu le Conseil, à l'unanimité, adopte le remboursement des factures à Madame Sylvie Pellet et Monsieur Jean-Luc Manificier.

5. Délégation au Maire : aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600€

Monsieur le Maire présente l'intérêt de cette délégation (*ex* : afin d'effectuer des transactions de biens mobiliers jusqu'à une valeur de 4 600€).

Monsieur Guy Rabanit note une faute dans l'intitulé du point de l'ordre du jour : il s'agit de biens « mobiliers » (et non immobiliers).

Monsieur Guy Chéron cite à titre d'exemple l'acquisition future d'un nouveau camion (pour remplacer le Ford Transit, qui requiert actuellement d'importantes réparations). Il s'agirait d'un véhicule d'occasion de 2013 (modèle Nissan Cabstar), avec une reprise de l'ancien véhicule.

Monsieur Jean-Claude Cebellieu demande si ces décisions d'aliénations sont prises par une seule personne ou plusieurs.

Monsieur le Maire explique que ce type de décision est toujours prise en réunion (le jeudi lors de réunions avec les élus).

Après en avoir débattu, le Conseil, à l'unanimité, émet un avis favorable à l'octroi d'une délégation au Maire concernant l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers d'une valeur jusqu'à 4 600€.

6. Tarifs communaux 2016

Monsieur le Maire explique que les tarifs communaux doivent être votés annuellement et l'année précédant leur mise en application.

- Le tarif des concessions trentenaires des cimetières a changé (passage de 100€ à 120€ le m²)
- Le prix des photocopies reste inchangé suite à l'acquisition d'un nouveau photocopieur (leur prix de revient est plus bas).
- Les tarifs de l'eau :
 - la redevance « modernisation des réseaux » a été augmentée par l'Agence de l'Eau (passage de 0.155€ à 0.160€ le m³) ;
 - les tarifs du SPANC augmentent à la demande du Pays Cévennes (passage de 15€ à 20€).
- Les loyers communaux augmentent, eux, en fonction de l'indice de référence (0.08%).
- Les tarifs du marché sont identiques à ceux de 2015.

Après en avoir débattu le Conseil, à l'unanimité, émet un avis favorable aux tarifs communaux pour l'année 2016.

7. DETR 2016

Monsieur le Maire informe que la commune a reçu de la part de la Préfecture du Gard un dossier concernant la demande de DETR 2016 (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux).

Pour ce faire, Monsieur le Maire propose d'utiliser cette DETR afin de réhabiliter la rue Martinazzo et l'impasse des Dragons de Villards, car celles-ci sont en très mauvais état. Ces travaux concerneront les eaux usées, pluviales et potables, ainsi que la voirie.

Un devis a été demandé au bureau d'études du SIVOM Hautes-Cévennes, il s'élève à 300 000€. Un financement entre 40 et 80% du montant des travaux est possible.

Dans tous les cas, une demande de financement complémentaire sera adressée au Conseil Départemental du Gard ainsi qu'à l'Agence de l'Eau.

Monsieur Jean-François Jullian note qu'il y a des fuites sur le réseau d'AEP, et que des travaux permettraient de faire des économies. Il faudrait le mentionner dans le dossier de demande de subventions.

Monsieur le Maire lui répond que ceci a été fait.

Après en avoir débattu le Conseil, à l'unanimité, émet un avis favorable à la demande de DETR 2016 concernant la rue Martinazzo ainsi que l'impasse des Dragons de Villards, pour la réfection des réseaux et de la voirie ; et autorise le Maire à signer les pièces à intervenir.

8. Convention avec la bibliothèque municipale

Monsieur le Maire expose qu'en 2016 une nouvelle convention pour la bibliothèque municipale, entre la commune et le Conseil Départemental du Gard, doit être approuvée (bibliobus, prêt de livres...).

Cette convention sera valable 1 an, renouvelée par tacite reconduction.

Après en avoir débattu le Conseil, à l'unanimité, adopte la nouvelle convention avec le Conseil Départemental du Gard.

9. Ligne de trésorerie (STEP)

Monsieur le Maire présente la nouvelle station d'épuration (STEP).

Cette année, le solde des subventions a été demandé (environ 220 000€).

La SOCOTEC a effectué un contrôle des services faits à la demande de l'Agence de l'Eau, qui en finance une grande part. Le solde ne pourra pas être perçu de suite, et les travaux effectués par les entreprises ne pourront être soldés.

Pour y pallier, le SIVOM doit demander un crédit relais, une banque a donné un avis favorable (prêt de 150 000€ sur 1 an). Le prêt doit être approuvé par le conseil syndical. Sur ce prêt, la commune de Génolhac va supporter les intérêts.

Monsieur Jean-Claude Cebellieu demande des précisions sur le déroulement de la construction de la STEP, pour essayer de comprendre la motivation du contrôle de la SOCOTEC.

Monsieur le Maire indique trois possibilités :

- manque de crédits de l'Agence de l'Eau ;
- temps de construction inhabituel ;
- tirage au sort.

Madame Francine Bachelard pose la question de savoir ce qu'il se serait passé si aucune banque n'avait accordé de prêt au SIVOM pour ce faire.

Réponse de Monsieur le Maire : la commune aurait dû faire l'avance sur ses fonds propres.

Elle demande par ailleurs le montant estimatif des agios.

Monsieur le Maire lui répond que ce montant est actuellement prévu à 1,25%.

Monsieur Jean-Claude Cebellieu demande les résultats du contrôle effectué par la SOCOTEC.

Monsieur le Maire lui répond que celui-ci n'est pas connu à ce jour, et c'est ce qui motive le crédit-relais.

Après en avoir débattu le Conseil, à l'unanimité, émet un avis favorable pour le paiement des agios du crédit-relais.

10. Questions diverses

Absence de questions diverses.

Informations diverses

Monsieur Guy Chéron fait un point sur l'achat de Maisonneuve (ancienne colonie de l'enfance ouvrière). Lors de la signature de l'acte de vente, les parties se sont aperçues que les bâtiments appartenaient bien à la commune, mais pas tout le terrain. Le propriétaire de la parcelle sur laquelle est situé le château d'eau a été contacté.

Monsieur le Maire informe avec regrets les personnes présentes que la perception de Génolhac fermera au 31/12/15 (information de la DDFiP). De fait, une manifestation est prévue le 23 décembre 2015 à 16h30.

Monsieur le Maire informe les personnes présentes du changement de Préfet du Gard : M. Didier Lauga remplace M. Didier Martin.

Monsieur Jean-Luc Manificier informe de la proposition qui a été faite à Monsieur Christian Poiriel (personne qui a eu sa maison entièrement brûlée à Concoules ; et par ailleurs porte-drapeau de l'Association des Anciens Combattants). Il lui a donc été proposée une possibilité d'hébergement de 4 mois à Chastel-Mouissou, ainsi qu'un bon d'achat de 100€ dans les commerces de la commune.

Monsieur Jean-François Jullian note que les factures d'eau récemment reçues doivent être payées, mais à quel endroit ? Compte-tenu de la fermeture programmée de la Trésorerie au 31/12/15.

Monsieur le Maire précise que celles-ci devront être adressées au même lieu qu'auparavant, le courrier suivra.

Monsieur Jean-Claude Cebellieu met en avant le fait que les personnes auraient préféré recevoir les factures d'eau après Noël, et que les notices explicatives sont peu compréhensibles. Cependant il semble que celles-ci soient peu lues.

Monsieur le Maire annonce que le lendemain (samedi 19 décembre) à 15h, aura lieu le 1° loto du CCAS ; et que le 22/01/16 auront lieu les vœux du Maire en salle polyvalente à 18h30.

La parole est donnée à l'assistance :

- M. André Joffart énonce que des assises du ferroviaire vont être mises en place pendant 6 mois par la Région Languedoc-Roussillon ;
- Mme Ginette Montel demande s'il est prévu de faire une piste de skate pour les jeunes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h.